

Votre conseil de quartier  
vous donne rendez-vous



# Compte-rendu du Conseil de Quartier du Coteau



28/11/2024

## **Pour la municipalité :**

**Camille Vielhescaze** : 1<sup>er</sup> adjoint (participation citoyenne, initiatives locales, finances)

**Maëlle Bouglet** : adjointe (santé et qualité de vie, déléguée aux quartiers du Coteau, Centre-ville et Ouest-Nord)

**Mathilde Lienard** : chargée de mission participation citoyenne

**Jean-Paul Notte** : chargé de mission prévention / Sécurité,

## **Pour le conseil de quartier :**

**Matthieu Avignon, Bernadette Cazin, Amélia Brault-Malaval, Nicolas Bourbon**

**Participants:** environ 45 habitants du quartier

## **1) Introduction**

Mots de bienvenue par l'équipe du comité de quartier

Pour rappel, nous avons un blog : <https://www.cdq-coteau-cachan.fr/>

Et une adresse mail : [cdq.coteau@gmail.com](mailto:cdq.coteau@gmail.com)

## **2) Projet de construction de maisons individuelles au 143 Boulevard de la Vanne**

Projet de 3 maisons individuelles dont le permis a été accordé en octobre 2024. Le projet respecte le PLU

- En termes de hauteur : inférieur à 10 mètres
- En termes de végétalisation : 30% de pleine terre
- Chaque construction est composée d'un RDC bas/haut/R+1/R+2 et toitures végétalisées

Si des questions : Service urbanisme à contacter, sur RDV Lundi au Vendredi **de 8h15 à 12h et de 13h30-17h15** ;

Demander un rendez-vous à l'adresse suivante : [ddu@ville-cachan.fr](mailto:ddu@ville-cachan.fr).

## **3) Ouverture de la Gare Villejuif Gustave Roussy**

Accès à la gare Gustave Roussy par la voie des Sables (passage sous l'autoroute)

Cet accès nécessite des flux à sécuriser notamment par éclairage, gestion des feux tricolores :

Un flux camion (chantier d'aménagement non terminé) + Un flux piéton

Par la suite : un flux piéton + un flux cycliste + un flux bus

L'ouverture de la gare Gustave Roussy se fera pour la ligne 14 dans un premier temps, ensuite pour la ligne 15. Or, concernant cette dernière, il a été annoncé un retard de livraison de la ligne de 6 mois portant son ouverture à l'été 2026.

Concernant la station de la ligne 14, l'ouverture est donc reportée à début 2025 au lieu de fin décembre 2024.

Dans le cadre de la rénovation du Jardin Panoramique, une réflexion va être menée pour créer une ou des ouvertures de ce parc pour relier la rue Gabriel Péri et la voie des Sables.

#### **4) Eclairage public sur le Coteau et biodiversité**

Beaucoup de lumière : niveau d'éclairage très fort notamment sur le boulevard de la Vanne les conséquences sur la biodiversité, d'un éclairage trop intense, et aussi des spots très intenses de l'aménageur de la Société du Grand Paris sur le bas du Jardin Panoramique.

- ➔ **Demande de baisse d'intensité à l'aménageur sur le parc (-60% et à partir 22h)**
- ➔ **Demande d'étudier des plage d'éclairages la nuit,**

La ville a choisi un éclairage par LED pour des motifs économiques et écologique. Or, la lumière blanche produite pas ces ampoules donne une impression de plus de luminosité.

- ➔ Les LEDs des luminaires seront progressivement changées pour passer à du moins intense / puissance

->La ville n'a pas encore tranché sur la trame noire (absence de tout éclairage à partir d'une certaine heure) pour des raisons de sentiment d'insécurité =>

Dans certaines rue (ex: rue des 2 frères) une détection automatique des éclairages a été mise en place.

-> Parc panoramique => contacter le chantier

Sécurité sur le Boulevard de Vanne et absence d'éclairage ?

Un habitant a témoigné de vols à plusieurs reprises de véhicules. D'autres habitants confirment en avoir subi également.

Plainte de certains habitants de l'absence d'éclairage sentier des Joncs depuis plusieurs années.

L'éclairage public n'est pas une compétence de la ville, c'est au territoire : GOSB (Grand Orly Seine Bièvre).

Dans ces conditions la ville de Cachan est tributaire du calendrier et des moyens du GOSB.

Le GOSB a réalisé un remplacement des ampoules de l'éclairage public sur une partie de la Ville de Cachan.

Une deuxième phase va être déployée sur le reste de la ville, permettant une réduction de l'intensité lumineuse lorsque personne ne se trouve sur la chaussée.

Par ailleurs toute modification exige de trouver un équilibre : coût de l'énergie, protection de la biodiversité, sécurité des personnes.

Politique de la ville de réduction de la luminosité : un nouveau règlement dans le cadre du futur PLUI => affichage numérique interdit dans certains espaces et réglementation sur les panneaux d'enseignes commerciales et panneaux publicitaires. Ce règlement sera effectif au 01-01-2025.

**Panneaux publicitaires lumineux ne pourront plus rester allumés passée une certaine heure sauf exception : pharmacie de garde et arrêts de bus seront éclairés uniquement pendant le service.**

## **5) *Quoi de neuf depuis le dernier conseil : dossier suivi ?***

### ***a) Circulation rue Emile Zola***

Depuis l'été 2024, le haut de la rue est passé en sens unique à titre d'expérimentation. Certains riverains présents font remarquer que le sens interdit n'est pas respecté => 1/3 des véhicules empruntent la rue à contre-sens entre 7h30 à 8h30, à vive allure, tout comme le sentier Défait.

Enjeu de fluidification du feu tricolore sur Colonel Fabien qui n'est toujours pas réglé.

La mairie précise qu'une demande a été faite en ce sens au département mais que ce type de réglage ayant un impact sur tous les autres feux, cette décision n'est pas simple à mettre en œuvre.

### **Réunion avec les riverains à venir**

Travaux en cours + nouveau projet

Mise en place d'une stratégie répressive ? L'idée serait de sanctionner les contrevenants en faisant appel à la police municipale tous les matins sur une période suffisamment longue. La mairie n'y est pas opposée.

Aparté sur les évolutions à apporter au niveau de la rue Gabriel Péri pour des feux/ronds-points / ouverture deuxième bretelle d'accès à l'autoroute A6. La mairie rappelle qu'elle a essuyé un refus du département et un refus de l'Etat.

### ***b) Jardin panoramique***

Finalement, la plantation participative de jeunes plants a eu lieu le samedi 23 novembre malgré l'annulation annoncée due aux conditions climatiques ; elle a été suivie par une seconde phase le 4 décembre, non participative.

Rappelons que cette plantation de forêt urbaine a pour objectif de renforcer une barrière végétale déjà existante pour limiter la pollution sonore et la pollution de l'air de la rue Gabriel Péri.

### ***c) ZAC du Coteau : des suites ?***

Rien de nouveau : recherche d'un nouveau promoteur pour le terrain qui bénéficie d'un portage foncier confié par la mairie à l'EPFIF.

Toujours un lieu de dépôt des Pavés de Paris

## **6) *Quoi de neuf depuis le dernier conseil : nouveaux projets***

### ***a) Valouette et changements de trajet***

Possibilité d'un système d'alertes en cas de modification du trajet de la Valouette (en cas de travaux d'urgence sur la chaussée)=> **alerte par Mairie à creuser** qui pourrait être mise en place dans la nouvelle application mobile de la ville en expérimentation « Proxi'Ville ».

Le territoire GOSB n'a pas de dispositif d'alerte de voyageurs.

Il pourrait y avoir des informations sur les panneaux d'arrêt de bus.

## ***b) Signalisation Léon BLUM***

Aux intersections avec le bd de la Vanne et le sentier des Frettes, la peinture au sol signalant le « cédez le passage » a été déjà faite avant le conseil de quartier suite à l'alerte par des riverains.

Encore une fois l'application Proxi'ville sera intéressante pour cette typologie de situations.

## ***c) Ramassage des ordures : suppression de la collecte du mercredi (ordures ménagères) ?***

Proposition de suppression du ramassage du bac vert des ordures ménagères le mercredi.

Historique de suppression du ramassage des poubelles le samedi après le Covid.

Aujourd'hui le bac jaune se remplit plus vite que le bac vert.

**Donc proposition à réfléchir par la ville.**

- ➔ Suite à la réunion : proposition signalée à l' élu en charge des déchets qui le remontera au territoire dont le ramassage des déchets est la compétence.

Ne pas oublier pour les déchets verts => interruption hivernale pas toujours en phase avec la nature.

Rappel de la mairie sur le dispositif mis en place pour le ramassage des encombrants : tous les jeudis, dans tous les secteurs de la ville.

## ***d) Les moustiques***

Enormément de moustiques dont les moustiques tigres (Toulon : dengue avec souche désormais autochtone).

Peut-on acheter ou envisager des achats groupés de pièges ?

- ➔ Suite à la réunion : la proposition d'achat groupée a été suggéré au service hygiène et sécurité qui va prendre contact avec le fournisseur pour identifier un modèle qui pourrait convenir aux habitants.

Plusieurs actions dans le cadre du budget ville à savoir la distribution de pièges (136 pièges 2023, puis 310 pièges 2024)

**Préconisations :**

- Constituer pièges à hormones
- S'équiper en moustiquaires
- S'informer sur le site de l'ARS : <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/moustique-tigre-en-ile-de-france>
- Et aussi sur le site de la Ville : <https://www.ville-cachan.fr/actualites/2572-limiter-la-proliferation-des-moustiques-tigre-a-cachan>

## ***e) Les frelons***

Une personne en compétence à la mairie peut, s'il est disponible, détruire des nids de frelons.

S'adresser au Service communal d'hygiène et sécurité.

Sinon appel à des prestataires extérieurs à la demande et charge des habitant.e.s.

## 7) Questions des habitant.e.s

### *a) Déneigement*

Pente de 18% avenue du Panorama. Est-ce possible que les habitants déneigent eux-mêmes ?  
Déneiger devant chez soi est obligatoire mais attention depuis un arrêté municipal datant d'Octobre dernier, certaines rues ne seront pas déneigées pour des raisons sécuritaires (ex rues trop pentues et risque d'accident de circulation). Des bacs jaunes avec du sel sont à disposition dans toutes les rues en pente.

### *b) 58 Rue Gabriel Péri: ancienne blanchisserie*

Terrain pollué par une blanchisserie qui a fait l'objet d'une dépollution par l'ADEME mais selon les voisins seulement partiellement car des poches de produits chimiques seraient toujours présentes en profondeur selon l'ADEME ;

Problème de corrosion de chaudières, test d'air et suivi médical des habitants : souhaits des habitants voisins

- ➔ Suite à la réunion : ce point a été vérifié avec le service hygiène et sécurité le lendemain de la réunion. Le terrain a été entièrement dépollué par l'ADEME. Le dossier de dépollution est consultable au service hygiène et sécurité.

A vérifier sur la base HOLTZ qui recense les sites pollués ;

Palissade en mauvais état : **demande de changement.**

### *c) 44 rue Gabriel Péri : Quel usage dans l'immeuble ?*

A ce numéro, les anciens propriétaires : Garage et aussi une entreprise de fibre optique

Quel type d'habitation aujourd'hui car il y a beaucoup d'allers et venues ainsi que des altercations.

**La ville va regarder ce qu'il en est.**

### *d) Rue Gabriel Péri / Sentier Défait : Centre médical et dentaire*

Ce qui est prévu sur le permis de construire : 5 places stationnement sentier Défait (dont 1 PMR) et 2 stationnement pour les 2 roues rue Gabriel Péri.

## 8) Sujet en veille

### *a) Aménagement paysage du Jardin Panoramique*

Toujours en attente, le parc canin et espace de jeux enfants envisagés dans le cadre du réaménagement.

L'aménagement emprise du Grand Paris Express (ex SGP) sera présenté au prochain Conseil de quartier

Pas de concertation avec habitants du projet présenté par GPE pour la restitution de l'emprise pour les travaux de l'ouvrage technique (ligne métro 15).

### *b) Fumée et odeurs de cuisine centrale*

Cas de fumées et odeurs ressenties dans le quartier entre la rue Etienne Dolet et la rue de Rungis. La mairie a fait des préconisations. S'en est suivie une contrevisite du service d'Hygiène et Sécurité.

Pour les habitants, les nuisances olfactives persistent. A noter qu'il y a du mieux au plan des nuisances sonores (la bouche d'aération rue Etienne Dolet a été revue).

### *c) PLUI*

24 communes représentant le territoire.

Le 29 novembre fin de la première étape car le projet de PLUI sera adopté au sein du territoire.

2<sup>ème</sup> phase : Approbation pendant 1 an => Les collectivités publiques et habitants seront appelés à émettre un avis suite à l'enquête publique (notamment au printemps 2025), puis adoption définitive en automne 2025 et application fin 2025

Pendant cette période d'un an, le PLUi en projet aura un effet suspensif des nouveaux projets déposés qui devront répondre aux nouvelles normes notamment de hauteur pas encore en vigueur.

Où pourra t'on le consulter ?

Le projet arrêté du PLUi est disponible sur le site du Territoire ([Grand Orly Seine Bièvre](#)) et également sur la plateforme PEDC rubrique PLUi ([Plui- PEDC](#)).

#### ***d) Ligne 186***

Modification prévue dans quelques mois quand la gare Gustave Roussy sera ouverte pour les lignes 14 et 15. Plusieurs lignes de bus seront modifiées.

#### ***9) Proxi'Ville***

Début d'année 2025 lancement d'une application mobile d'informations et possibilité de signalement **des problèmes rencontrés sur l'espace public** (Dépôts sauvages, dégradations, incidents, etc.)

#### ***10) Descente aux Lampions***

Elle aura lieu cette année le 7 décembre 2024 ;

Différentes informations sont exposées dont la recherche de bénévoles comme chaque année.

## **REMERCIEMENTS AUX PARTICIPANT.E.S ET ELU.E.S**

Le présent compte rendu est disponible sur le site de la mairie et sur le blog du conseil de quartier dans la rubrique « [Présentation des réunions](#) ».

Merci de faire circuler le compte rendu auprès de vos voisins.

Rendez-vous donc sur le Blog de votre comité de quartier : [www.cdq-coteau-cachan.fr](http://www.cdq-coteau-cachan.fr)

#### **Pour contacter le conseil de quartier :**

- [par courrier au 12 rue de Rungis, Cachan.](#)



Boîte à  
idées

- Par email : [cdq.coteau@gmail.com](mailto:cdq.coteau@gmail.com)

Faites-nous part de vos remarques, de vos suggestions et joignez une ou deux photos pour illustrer votre propos.

Avec votre nom, prénom, adresse, adresse mail